

N° 34343-2020/1-ACTS/SG

Date du : 28 juillet 2020

Rapport de présentation

OBJET : approuvant l'avenant n° 1 au contrat de développement Etat / province Sud / communes du Sud 2017-2021 et la charte d'engagement Trajectoire outre-mer 5.0

PJ : un projet de délibération

Lors du XIXème comité des signataires qui s'est tenu le 10 octobre 2019, les partenaires se sont accordés sur la nécessité de prolonger l'actuelle génération de contrat de développement d'une année. Il a donc été acté que les contrats de développement s'étalant de 2017 à 2021 seraient prorogés jusqu'à fin 2022.

Le compte rendu indique qu'«En outre, l'équivalent d'une tranche budgétaire annuelle de l'enveloppe de l'Etat allouée, accompagnera les nouveaux projets structurant d'envergure territoriale et relevant des priorités liées notamment aux politiques publiques dans le cadre de la trajectoire 5.0 portée par le ministère ». Ainsi, ce sont 9,4 MdF CFP de crédits que l'Etat a fléchés sur la Nouvelle-Calédonie au profit des 10 contrats de développement et d'agglomération dans lesquels l'Etat participe. Six projets proposés par la province Sud ont été retenus à ce titre.

Par ailleurs, le mandat de négociation confié au Haut-commissaire impose que soient extraites « *formellement des contrats [de développement] les actions finançant du fonctionnement, sans les remettre en cause mais en établissant des conventions pluriannuelles ad hoc* ». Ainsi, les 3 opérations de fonctionnement du contrat de développement Etat / province Sud / communes du Sud 2017-2021 ont été sorties du contrat pour l'année 2021 afin d'être exécutées au travers de 3 conventions entre l'Etat, les communes de Bourail, La Foa et Thio et la province Sud. Tant le fond que la forme devraient rester quasi identique. Ces conventions concerneront non seulement l'année 2021 mais également l'année 2022, abondée grâce aux 9,4 MdF susmentionnés.

Enfin, la gouvernance des contrats est revue afin d'être en conformité avec le décret 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement applicable en Nouvelle-Calédonie. Dans les faits, ce décret est déjà appliqué depuis fin 2018.

Ces décisions rendent nécessaire la mise en place d'un avenant au contrat de développement Etat / province Sud / communes du Sud 2017-2021.

L'avenant est structuré autour de 3 axes :

- l'extension des contrats à 2022 ;
- l'inscription de nouvelles opérations labélisées « Trajectoire 5.0 » ;
- la sortie des opérations de fonctionnement des contrats :
 - o pour l'année restant à exécuter à savoir l'année 2021,
 - o ces opérations de fonctionnement feront l'objet d'un conventionnement ultérieur pour les années 2021 et 2022, le financement de l'année 2022 sera pris sur les 9,4 MdF de crédits Etat supplémentaires annoncés lors du comité des signataires du 10/10/2019.

➤ Extension du contrat à 2022

La date de clôture des engagements du contrat de développement Etat / province Sud / communes du Sud est désormais fixée au 31 décembre 2022 et la date d'échéance de réception dans les services de l'Etat des justificatifs, en vue d'un paiement sur engagements réalisés, est fixée au 31 décembre 2023.

Le taux d'engagement (année 2020 en cours incluse) avant avenant est à ce jour de 71,31 % avec un taux de réalisation de 67,15 % (réalisé sur engagé).

➤ Nouvelles opérations s'inscrivant dans la trajectoire 5.0

Ces nouvelles opérations exclusivement d'investissement doivent s'inscrire dans la trajectoire 5.0 :

Zéro carbone **Zéro exclusion** **Zéro polluant agricole** **Zéro vulnérabilité** **Zéro déchet**



Le taux d'intervention de l'Etat avoisine les 50% sur ces nouvelles opérations. Le taux d'intervention sur les opérations initialement contractualisées reste inchangé.

Les 4 nouvelles opérations retenues pour ce contrat concernent les communes de Boulouparis, Farino, La Foa et Thio et représentent un coût programme de 266,47 MF dont 128,36 MF de part Etat et une contribution provinciale de 54,59 MF. Elles se déclinent comme suit :

- **Boulouparis - Opération I-1-4-T5.0 - Aménagement du wharf de Bouraké et création d'une base nautique :**



La ville de Boulouparis souhaite améliorer la fonctionnalité de la mise à l'eau de Bouraké en séparant les flux des plaisanciers et des clients des opérateurs touristiques.

Coût total : 60 000 000 F.CFP dont part province Sud 9 000 000 F (15%).

- **Farino - Opération I-3-2-T5.0 - Renforcement AEP Chenevier :**



Cette opération apportera à 15 foyers, un accès à l'eau potable, équivalent à celui des autres usagers de ce service à FARINO. Cela améliorera considérablement le quotidien de ces familles qui parfois se retrouvent en manque d'eau (forage en pénurie pendant la sécheresse etc.).

Coût total : 51 661 220 F.CFP dont 48 737 000 F.CFP contractualisés dont part province Sud 7 310 550 F (15%).

- **La Foa - Opération VII-5-1-T5.0 – Marché communal :**



La création et l'installation d'un marché municipal, en bordure de RT1, avec des stands implantés de façon permanente, des parkings adaptés, permettra à l'ensemble des agriculteurs, pêcheurs et artisans de la commune et de la région d'en disposer dans des conditions sanitaires et professionnelles avérées, tout en luttant contre l'exclusion sociale et économique des petits producteurs.

Coût total : 97 500 000 F.CFP dont part province Sud 29 250 000 F (30%).



▪ **Thio - Opération VII-8-1-T5.0 - Revitalisation de site minier :**

Cette opération consiste en un accompagnement à la création d'activités économiques avec les volets suivants :

- Volet agricole : filière de commercialisation des produits de la mer et de la terre,
- Volet touristique : développement des petites structures,
- Volet artisanal et industriel : création d'un atelier d'entretien de véhicules et de mécanique générale.

Coût total et contractualisé : 60 232 697 F.CFP dont part province Sud 9 034 905 F (15%).

➤ **Opérations de fonctionnement**

La tranche 2021 des opérations de fonctionnement est extraite du contrat et des conventions pour les années 2021-2022 seront mise en place ultérieurement. L'Etat a annoncé que ces conventions seront à l'identique des opérations contractualisées sans que soit remis en cause le fond ou le montant annuel théorique.

Les opérations impactées sont les suivantes :

Cnes	Opérations	2021	Part Etat	Part Cnes	Part P. Sud
Bourail	III-5-1 - Plan d'action jeunesse	-2 500 000	-1 000 000	-500 000	-1 000 000
La Foa	III-2-2 - Programme d'actions pour la jeunesse	-12 000 000	-4 023 600	-3 976 400	-4 000 000
Thio	III-8-1 - Mesures de jeunesse et de prévention	-8 400 000	-3 000 480	-2 399 520	-3 000 000
TOTAL		-22 900 000	-8 024 080	-6 875 920	-8 000 000

Ainsi le montant total extrait du contrat s'élève à 22,9 MF pour une part provinciale de 8 MF.

L'Etat prévoit de conventionner ces opérations pour les années 2021 et 2022 dans les mêmes conditions que celles du contrat.

La province devra ainsi abonder ces conventions de 16 MF (dont les 8 MF ci-dessus extraits du contrat de développement + 8MF supplémentaires pour la tranche 2022).

➤ **Gouvernance du contrat**

La gouvernance du contrat a été revue afin de formaliser dans le contrat la mise en application du décret 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement applicable en Nouvelle-Calédonie et déjà mis en application depuis fin 2018. Cet avenant permet également d'apporter des précisions d'ordre pratique sur bon nombre de points.

Les points les plus saillants sont :

- La communication
En tant que financeur substantiel du contrat, l'Etat a souhaité renforcer la communication sur sa participation financière.
Ainsi, l'Etat veut être associé étroitement à la stratégie de communication et au contenu du message à destination du public qui seront établis pour les opérations contractualisées.
Par ailleurs, des précisions d'ordre pratique sont apportées sur les panneaux d'affichage et supports de communication des opérations.
- Les délais de justification des dépenses des opérations de fonctionnement : ceux-ci ont été raccourcis au 30 avril au lieu du 30 juin ce qui pourra s'avérer difficile à tenir notamment pour les opérations menées avec des associations.
- Les modalités de versement des subventions :
 - le premier acompte est dorénavant de 30% au lieu de 25% ce qui permet d'avoir une avance plus confortable au démarrage de l'opération ;
 - par contre, les acomptes suivants appelés au fur et à mesure de l'avancement de l'opération sont dorénavant plafonnés à 80% au lieu de 98% ;
 - ainsi, le solde de la subvention passe de 2% à 20% ce qui représente une somme non négligeable pour les grosses opérations et par conséquent un préfinancement important pour la collectivité.

➤ **Incidence financière**

Cet avenant a pour effet de porter le montant total des opérations contractualisées en investissement et fonctionnement d'un montant de 3,243 MdF à 3,486 MdF.

L'investissement supplémentaire pour la province est de 54,59 MF et la contribution supplémentaire de l'Etat est de 128,36 MF.

L'ajustement des autorisations de programmes et d'engagement a été réalisée dans le cadre du budget supplémentaire 2020.

➤ **Charte d'engagement Trajectoire outre-mer 5.0**

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles forment le cœur de l'Agenda 2030 des Nations-Unies. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi l'élimination de la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique. Les 17 ODD ont été utilisés pour caractériser le Livre bleu outre-mer et faire de cet outil la contribution du ministère des outre-mer à l'Agenda 2030 et à l'atteinte des objectifs fixés dans l'accord de Paris.

Zéro carbone **Zéro exclusion** **Zéro polluant agricole** **Zéro vulnérabilité** **Zéro déchet**



La Trajectoire outre-mer 5.0 vise à accompagner les territoires et leurs projets dans une dynamique permettant d'atteindre ces objectifs, mais aussi à pérenniser les dispositifs déjà existants qui fonctionnent.

En signant cette charte et au travers des projets labélisés Trajectoire 5.0 inscrits dans l'avenant n°1 au contrat de développement Etat / province Sud / communes du Sud 2017-2021, l'ensemble des collectivités signataires, s'inscrivent dans cette trajectoire.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.